

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 30

Séance du : 19 juillet 2022

Objet : Acquisition d'une parcelle - Réserve Naturelle du Sabot

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Date d'affichage : 21 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY -- M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Robin LHENRY.

**ABSENTS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Suite à la liquidation judiciaire de parcelles sur la Réserve Naturelle du Sabot, M. le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée ZH n° 52 d'une contenance de 1 ha 13 ares et 24 centiares, en précisant qu'elle jouxte les parcelles ZH n° 35 et 36 (propriétés communales).

Il est à noter que cette parcelle fait l'objet d'une mise en demeure de remise en état devant être exécutée par les services de l'État, aux frais du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle ZH n° 52 au prix de 1 000 € (mille) (avec une marge de transaction de plus ou moins 10 %) et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

De plus, le Conseil Municipal demande qu'il soit stipulé dans l'acte de vente que la parcelle sera nettoyée, libérée de tous déchets et remise en état, par le propriétaire actuel via les services de l'État, conformément à la mise en demeure actuellement en vigueur.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA